

**LES RACINES CHRÉTIENNES DE LA FRANCE**  
**LES BIENFAITS DE LA RÉVOLUTION**  
**et**  
**LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE !!!**

par François-Xavier Bibert - 2016

Au Coudray (28) avant la révolution...

**REGISTRE PAROISSIAL de la paroisse du Coudray**

Naissance de Marie Madeleine MICHEL (1788)  
premier enfant de Louis François MICHEL et de Anne Marie Catherine POTIER (1)

« L'an mil sept cent quatre vingt huit, le deux juillet par nous curé de cette paroisse soussigné, a été baptisé une fille nommée Marie Madeleine née d'hier du légitime mariage de Louis François Michel vigneron aux Chaises et de Anne Marie Catherine Potier. Le parrain Pierre Michel vigneron du Petit-Beaulieu paroisse de Saint-Brice Grand Père, la marraine Marie Barbe Coutard femme Potier Grande Mère de l'enfant (2) laquelle a déclaré ne savoir signer. Le parrain a signé avec nous. »

Signatures :

Pierre MICHEL  
GUILLON Curé

(1) Mes SOSA 118 et 119

(2) Il était courrant à cette époque que deux des grands-parents du premier enfant soient les parrain et marraine de celui-ci.

En 1788, en 6 lignes écrites en bon français par le prêtre, tout est dit :

L'Église a la charge royale depuis 1536 de la tenue des registres paroissiaux enregistrant les naissances, mariages et décès de toutes les paroisses du Royaume : ordonnance de François 1<sup>er</sup>.

Par bonheur ils ont presque tous survécus à la révolution...

A partir de 1792 c'est la République qui prend le relais : pourquoi faire simple quand c'est tellement valorisant pour les nouveaux fonctionnaires, qu'il faut maintenant rémunérer, de citer leur nom et leur titre plusieurs fois dans un acte de 24 lignes (+600%) rempli de fautes d'orthographe, entre formulations plus pompeuses les unes que les autres, avec un calendrier que personne ne comprend... Autre progrès, maintenant on enregistre aussi les divorces !

Naissance de Marie Pauline MICHEL (1794)  
quatrième enfant :

« Aujourd'hui quatrième jour du Mois Messidor L'an Second de la République française une et indivisible a dix heures du matin par devant Moi Mathurin Jean Percevaux Membre du conseil général de la commune du Coudray Elu le vingt cinq floréal L'an Second de la république une et indivisible pour dresser les actes destiné à constater les naissance Mariage et décès des Citoyens est comparu en le salle publique de la Maison Commune Louis François Michel vigneron domicilié au village des chaises hameau de la municipalité du Coudray Lequel assité de Mathurine collas âgé de trente deux ans aussi vigneron au Coudray municipalité du dit Lieu grande rue de Marie Barbe durand âgé de vingt trois ans aussi vigneronne au chaises hameau de cette commune tout deux domicilié dans la dite municipalité du dit lieu département d'Eure Loir le premier âgé de trente deux ans la seconde âgé de vingt trois ans a déclaré à moi Mathurin Jean percevaux que Anne Marie Catherine potier Son épouse en Légitime Mariage est accouché ce jourd'hui a huit heures du Matin dans Sa Maison située au Sudit village des chaises d'une fille qu'il me présente et auquel il a donné le prénom de Anne Marie poline d'après cette déclaration que le Citoyen Mathurin collas et le citoyene Marie Barbe durand on certifié conforme à la vérité et la représentation qui me été fait de l'enfant dénommé j'ai rédigé en vertu des pouvoirs qui me sont délégués le présent acte que Louis Francois Michel père de l'enfant et les deux témoins Mathurin collas et Marie Barbe durand on signé avec Moi suivant La Loi fait en La Maison commune du Coudray les jours Mois et an ci-dessus. »

Signatures :

Louis Francois MICHEL  
Mathurin COLLAS  
Marie barbe DURAND  
Mathurin Jean PERCEVAUX officier public

1788

Registre paroissial du Coudray

L'an mil sept cent quatrevingt huit le deux juillet par  
nous curé de cette paroisse & tenu baptisé une fille  
Nomme Marie Madelaine née D'ier Du légitime mariage  
de Louis françois Michel Riguron au châtel la de Anne Marie  
Catherine potier le parrain pierre Michel Riguron a peur  
et au lieu paroisse de Berriac grand pere La bénaraine et Marie  
Barbe Costard femme potier grande mere de l'enfant  
laquelle a déclaré ne savoir signer le parrain aperçue  
ave nous ff. Pierre Michel Guillot curé

## Registre d'état civil du Coudray

aujourd'hui quatorzième jour du mois Messidor l'an second de la  
 République française une et indivisible à dix heures du Matin  
 devant moi Mathurin Jean Perronnot membre du conseil géné-  
 rat de la commune du Coudray. Le vingt cinq floréal l'an second de la  
 république une et indivisible pour dresser les actes destinés à consta-  
 ter la naissance d'Mariage et Décès des Citoyens est comparu  
 en la Salle publique de la maison Commune Louis François Michel  
 vigneron domicilié au village des chaises hameau de la municipalité  
 du Coudray lequel assité de Mathurin Collas âgé de trente deux  
 ans aussi vigneron au Coudray municipalité du dit lieu grande rue et  
 Marie Barbe Durand âgée de vingt trois ans aussi vigneronne au  
 chaises hameau de cette commune tout deux domiciliés dans la  
 commune du Coudray municipalité du dit lieu département de l'  
 Oise. Le premier âgé de trente deux ans la seconde âgée de vingt  
 trois ans a déclaré à moi Mathurin Jean Perronnot que  
 une Marie Catherine potier son épouse en légitime mariage  
 accouché ce jourd'hui à huit heures du Matin dans sa maison  
 située au said village des chaises d'une fille qui il me présente  
 et auquel il a donné le prénom de Anne Marie Poline d'après  
 cette déclaration que le Citoyen Mathurin Collas et la citoyenne  
 Marie Barbe Durand ont certifié conforme à la vérité et la repré-  
 sentation qui me été faite de l'enfant nommée qui rédigé e  
 voient des pouvoirs qui me sont délégués le présent acte que  
 Louis François Michel père de l'enfant et Mathurin Collas  
 et Marie Barbe Durand ont signé avec moi suivant la Loi  
 fait en la maison commune du Coudray le jour Mois et  
 an ciclesus Louis François Michel Mathurin Collas  
 Marie Barbe Durand  
 Mathurin Jean Perronnot officier public